

# L'offre de conseil et d'accompagnement des partenaires

## Une offre

destinée à développer des services et équipements adaptés aux besoins des familles, conformément aux orientations définies dans la convention d'objectifs et de gestion 2018/2022.



Février 2021

## Les caractéristiques de l'offre :

L'offre de service est ancrée dans une approche partenariale et territoriale :

- visant à favoriser, au regard de l'équité territoriale, le développement équilibré sur le département, d'équipements et services adaptés aux besoins des familles,
- contribuant à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques locales adaptées aux territoires dans le cadre de démarches partenariales concertées formalisées par des conventions territoriales globales.

Cette offre vise à faciliter la relation entre la Caf et ses partenaires et à promouvoir l'ensemble de ses domaines d'intervention grâce à :

- la mise à disposition d'un interlocuteur : le conseiller en développement territorial,
- un engagement sur la durée, contractualisé sur des projets évaluables et prenant en compte les ressources des partenaires,
- l'animation de deux réseaux : le réseau des relais assistants maternels et le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap66).



## L'offre de service

### Elle se traduit par :

- des actions de conseil méthodologique dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets,
- un soutien financier pour la création et le fonctionnement d'équipements et services ainsi que la réalisation de projets, et la mise en place d'actions

### Elle s'adresse aux :

- collectivités territoriales mettant en œuvre des politiques locales entrant dans le champ de compétence de la Caf,
- associations, gestionnaires d'équipements et/ou porteurs de projets tournés vers les familles.

## Les modalités d'intervention

- **Les conseillers en développement territorial accompagnent** les partenaires dans les différentes phases des projets :
  - lors de l'élaboration de diagnostics locaux participatifs en mobilisant les données statistiques de la Caf afin de faciliter et objectiver la connaissance des besoins des allocataires sur les territoires,
  - dans la définition d'un projet de territoire adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques du territoire,
  - en favorisant la qualité du fonctionnement des équipements et services,
  - dans la mise en place d'actions répondant aux besoins dans un cadre réglementaire et budgétaire,
  - dans l'évaluation du service rendu aux familles : recherche d'indicateurs de qualité et de satisfaction des usagers.
- ils **participent** au soutien des actions des associations et **favorisent la mise en réseau des acteurs au niveau territorial et départemental**,
- ils **mobilisent l'ensemble des dispositifs financiers** de la Caisse d'Allocations Familiales permettant de soutenir l'investissement et le fonctionnement pérenne des structures,
- les conseillers en développement territorial travaillent en étroite collaboration avec les techniciens conseil de l'action sociale qui assurent l'instruction et le suivi administratif de l'ensemble des demandes d'aides financières allouées aux partenaires par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un accueil téléphonique et physique sur rendez-vous dans les locaux de la Caf peut être proposé aux porteurs de projet pour les guider dans la complétude de leurs dossiers administratifs,
- **les coordonnatrices départementales** favorisent la mise en réseau : réseau des Ram (Relais assistants maternels), réseau des Mam (Maisons d'assistants maternels), Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap 66), Réseaux locaux de soutien à la parentalité, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), Lieux d'accueil enfant-parent (Laep),...





## Le cadre d'intervention

### L'intervention en matière d'action sociale familiale de la Caf ...

- **...s'inscrit dans les champs** de compétence institutionnels
  - La petite enfance,
  - L'enfance et la jeunesse,
  - Le soutien à la parentalité,
  - Le logement,
  - L'animation de la vie sociale,
  - L'accompagnement social des familles et l'accès aux droits.
- ... pour améliorer la vie quotidienne des familles et favoriser l'épanouissement des enfants
  - en facilitant l'articulation entre vies professionnelle, familiale et sociale tout en favorisant l'épanouissement des enfants,
  - en réaffirmant le soutien à la parentalité pour prévenir les difficultés familiales ou sociales,
  - en soutenant les relations sociales de proximité,
  - en aidant les familles rencontrant des difficultés liées à leur logement et à leur habitat,
  - en renforçant l'accompagnement des familles vulnérables.

**Les conventions territoriales globales (CTG)** favorisent la mise en cohérence des politiques sociales de la Caisse d'allocations familiales avec celles des collectivités territoriales.

### Les dispositifs financiers de la Caf :

- **des aides contractualisées**
  - sous forme de **Prestations de Service ordinaires**, pour soutenir le fonctionnement des structures dès lors qu'elles ont reçu l'agrément de l'autorité compétente :

#### Domaine de la petite enfance

- Etablissements d'accueil jeune enfant (Eaje)
- Relais assistants maternels (Ram)

#### Domaine de l'enfance et de la jeunesse

- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires (3-17 ans)
- Foyer de jeunes travailleurs

#### Domaine du soutien à la fonction parentale

- Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)
- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Médiation familiale
- Espace rencontre

#### Domaine de l'animation de la vie sociale

- Centres sociaux
- Espaces de vie sociale

- en complément pour les collectivités territoriales, sous forme d'une **Prestation de Service bonifiée**, pour cofinancer dans le cadre de **Contrats Enfance Jeunesse** la mise en oeuvre de politiques territoriales.

- **des aides plus conjoncturelles**, accordées sous forme de subvention ou de prêt par le Conseil d'Administration et destinées à financer des projets ponctuels, des opérations d'investissement ou d'équipement.



# Service développement territorial



**Pascale-Laurence DELSENY**

Tel : 04 68 08 14 78

**Responsable du service développement territorial**

pascale.delseny@caf.fr



**Fatima MANCER**  
04 68 08 25 65

fatima.mancer@caf.fr

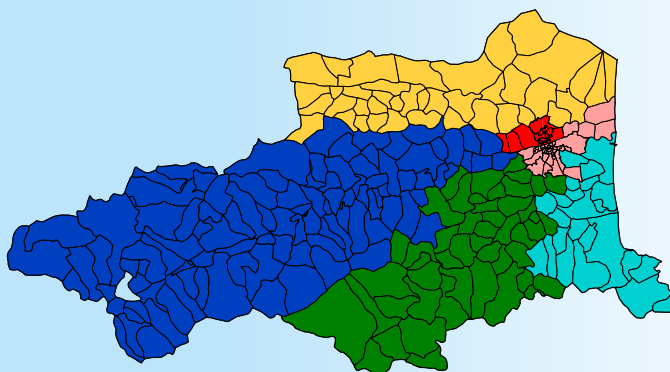
**Cerdagne  
Capcir-Confient**



**Raphaël  
BOURGEOIS**  
04 68 08 14 51

raphael.bourgeois@caf.fr

**Agly  
Salanque  
CU Nord**



Coordonnées des conseillers en développement territorial



**Nelly  
NAVARRO**  
04 68 08 14 82

nelly.navarro@caf.fr

**Perpignan nord**



**Anne-Sophie  
BIOUT**

04 68 08 25 54

anne-sophie.biout@caf.fr

**Perpignan sud**



**Véronique  
MONIER-LE GOFF**  
04 68 08 14 73

veronique.le-goff@caf.fr

**Aspres  
Vallespir  
CU Sud/Ouest**



**Béatrice  
IGOUNET-MONTANÉ**  
04 68 08 14 12

beatrice.montane@caf.fr

**Côte Vermeille  
Côte Radieuse  
CU Est**

**CU : Communauté urbaine**

## 2 coordonnatrices départementales



**Fatiha BARBE - 04 68 08 14 00**  
fatiha.barbe@caf.fr

**Coordonnatrice du réseau des Relais  
assistants maternels (Ram)  
Référente Maisons d'Assistants  
Maternels (Mam)**



**Alice Pézé - 04 68 08 17 50**  
alice.peze@caf.fr

**Coordonnatrice du Réseau d'écoute,  
d'appui et d'accompagnement des  
parents (Réaap)**